



CHARTRE FACTURES FOURNISSEURS

Objectif : Optimiser le traitement des factures



Mentions **obligatoires** sur la facture

Outre les mentions légales,

- Votre raison sociale, adresse, numéro Siret
- Une référence de commande (numéro d'engagement) de type 10000xxxxx actualisée fournie par le Département achat de la CPR
- Une date et un numéro de facture
- Vos coordonnées bancaires et les modalités de paiement
- Destinataire de la facture : service comptabilité CPR



Modes de transmission

- Sur la plateforme « CHORUS PRO »
- Par mail : « compta.ga@cprpsncf.fr »
- Par courrier :
CPRPSNCF
A l'attention du service comptabilité
6^{ème} étage
17 Avenue du Général Leclerc
13347 Marseille Cedex 20



Délai de paiement

Conformément au Code de la commande publique, le délai de paiement est de **30 jours** et court, sous réserve des dispositions prévues aux articles R. 2192-13, R. 2192-17 et R. 2192-18, à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur ou, si le marché le prévoit, par le maître d'œuvre ou toute autre personne habilitée à cet effet.
Pour rappel : un paiement ne peut se faire que sur service fait.



Toute facture non conforme fera l'objet d'un refus systématique (avec pour effet la suspension du délai de paiement) et ne pourra être intégrée dans le processus de traitement qu'à réception de la facture mise à jour des mentions obligatoires.